



Term Sheet

Termes et Conditions Indicatifs - Strictement Privé et Confidentiel

Conservateur Opportunité 19

Emetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.
Garant	BNP Paribas (A+ / A1 / A+)
Distributeur	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
Type d'Emission	Certificat
Montant d'Emission	EUR 15,000,000
Nombre de Certificats	15,000
Montant Nominal (N)	1 Certificat = EUR 1,000
Devise	EUR
Prix d'Emission	99.93%
Taille de Transaction Minimale	1 Certificat (et multiple de 1 Certificat par la suite)
Cotation	Luxembourg Stock Exchange (Marché règlementé)
Offre Publique	Non
Date de Négociation	15 mai 2014
Date de Constatation Initiale	3 octobre 2014
Date d'Emission	30 mai 2014
Date de Constatation Finale	3 octobre 2023
Date de Maturité	10 octobre 2023
Période de Souscription	Du 2 juin au 3 octobre 2014
Prix de Souscription	



juin-14		juillet-14		août-14		septembre-14		octobre-14	
2-juin-14	99,93%	1-juil.-14	99,94%	1-août-14	99,96%	1-sept.-14	99,98%	1-oct.-14	100,00%
3-juin-14	99,93%	2-juil.-14	99,95%	2-août-14	99,96%	2-sept.-14	99,98%	2-oct.-14	100,00%
4-juin-14	99,93%	3-juil.-14	99,95%	3-août-14	99,96%	3-sept.-14	99,98%	3-oct.-14	100,00%
5-juin-14	99,93%	4-juil.-14	99,95%	4-août-14	99,97%	4-sept.-14	99,98%		
6-juin-14	99,93%	5-juil.-14	99,95%	5-août-14	99,97%	5-sept.-14	99,98%		
7-juin-14	99,93%	6-juil.-14	99,95%	6-août-14	99,97%	6-sept.-14	99,98%		
8-juin-14	99,93%	7-juil.-14	99,95%	7-août-14	99,97%	7-sept.-14	99,98%		
9-juin-14	99,93%	8-juil.-14	99,95%	8-août-14	99,97%	8-sept.-14	99,98%		
10-juin-14	99,93%	9-juil.-14	99,95%	9-août-14	99,97%	9-sept.-14	99,99%		
11-juin-14	99,93%	10-juil.-14	99,95%	10-août-14	99,97%	10-sept.-14	99,99%		
12-juin-14	99,93%	11-juil.-14	99,95%	11-août-14	99,97%	11-sept.-14	99,99%		
13-juin-14	99,93%	12-juil.-14	99,95%	12-août-14	99,97%	12-sept.-14	99,99%		
14-juin-14	99,93%	13-juil.-14	99,95%	13-août-14	99,97%	13-sept.-14	99,99%		
15-juin-14	99,93%	14-juil.-14	99,95%	14-août-14	99,97%	14-sept.-14	99,99%		
16-juin-14	99,94%	15-juil.-14	99,95%	15-août-14	99,97%	15-sept.-14	99,99%		
17-juin-14	99,94%	16-juil.-14	99,95%	16-août-14	99,97%	16-sept.-14	99,99%		
18-juin-14	99,94%	17-juil.-14	99,95%	17-août-14	99,97%	17-sept.-14	99,99%		
19-juin-14	99,94%	18-juil.-14	99,96%	18-août-14	99,97%	18-sept.-14	99,99%		
20-juin-14	99,94%	19-juil.-14	99,96%	19-août-14	99,97%	19-sept.-14	99,99%		
21-juin-14	99,94%	20-juil.-14	99,96%	20-août-14	99,98%	20-sept.-14	99,99%		
22-juin-14	99,94%	21-juil.-14	99,96%	21-août-14	99,98%	21-sept.-14	99,99%		
23-juin-14	99,94%	22-juil.-14	99,96%	22-août-14	99,98%	22-sept.-14	99,99%		
24-juin-14	99,94%	23-juil.-14	99,96%	23-août-14	99,98%	23-sept.-14	99,99%		
25-juin-14	99,94%	24-juil.-14	99,96%	24-août-14	99,98%	24-sept.-14	99,99%		
26-juin-14	99,94%	25-juil.-14	99,96%	25-août-14	99,98%	25-sept.-14	100,00%		
27-juin-14		26-juil.-14	99,96%	26-août-14	99,98%	26-sept.-14	100,00%		
28-juin-14		27-juil.-14	99,96%	27-août-14	99,98%	27-sept.-14	100,00%		
29-juin-14		28-juil.-14	99,96%	28-août-14	99,98%	28-sept.-14	100,00%		
30-juin-14		29-juil.-14	99,96%	29-août-14	99,98%	29-sept.-14	100,00%		
		30-juil.-14	99,96%	30-août-14	99,98%	30-sept.-14	100,00%		
		31-juil.-14	99,96%	31-août-14	99,98%				

Sous-jacent

CAC (Bloomberg: CAC index)

Call de l'Emetteur

Sous réserve d'en informer les investisseurs préalablement, l'Emetteur peut décider de racheter les Certificats, totalement et non partiellement, lors de la Date de Remboursement Optionnel suivante, au Montant de Remboursement Optionnel convenu.

Période de Préavis

Pas moins de 3 Jours de Bourse avant la Date de Remboursement Optionnel choisie.

(A l'usage interne de l'Emetteur uniquement) / Date de Remboursement Anticipé

i	Date de Constatation Optionnelle	Date de Remboursement Optionnel
1	5 octobre 2015	12 octobre 2015
2	3 octobre 2016	10 octobre 2016
3	3 octobre 2017	10 octobre 2017
4	3 octobre 2018	10 octobre 2018
5	3 octobre 2019	10 octobre 2019
6	5 octobre 2020	12 octobre 2020
7	4 octobre 2021	11 octobre 2021
8	3 octobre 2022	10 octobre 2022

Montant du Remboursement Optionnel;

$$\text{Nominal} \times 100\% + 10\% * i$$

Remboursement Final

A la Date de Maturité, si les Certificats n'ont pas été remboursés, rachetés ou annulés par l'Emetteur avant la Date de Maturité, l'Emetteur remboursera chaque Certificat au Montant de Règlement suivant :



$$N \times [100\% + \max(0\%, \frac{Indice_{Final} - Indice_{Initial}}{Indice_{Initial}})]$$

Avec

Indice_{Initial} le Cours de Clôture officiel du Sous-jacent à la **Date de Constatation Initiale**

Indice_{Final} la moyenne arithmétique des Cours de Clôture du Sous-jacent lors des **Dates de Calcul de la Moyenne**, i.e. 25 valeurs.

Dates de Calcul de la Moyenne

i	Dates de Calcul de la Moyenne
1	04/10/2021
2	03/11/2021
3	02/12/2021
4	03/01/2022
5	03/02/2022
6	03/03/2022
7	04/04/2022
8	03/05/2022
9	03/06/2022
10	04/07/2022
11	03/08/2022
12	05/09/2022
13	03/10/2022
14	03/11/2022
15	05/12/2022
16	03/01/2023
17	03/02/2023
18	03/03/2023
19	03/04/2023
20	03/05/2023
21	05/06/2023
22	03/07/2023
23	03/08/2023
24	04/09/2023
25	03/10/2023

Convention de Jour de Bourse

Jour Ouvré Suivant Modifié

Centre financier pour la détermination des Jours Ouvrés pour les paiements

TARGET2

Agent de Calcul

BNP Paribas Arbitrage S.N.C.

Droit Applicable

Français

Documentation

« Conditions Définitives (« Final Terms ») dans le cadre du « Note, Warrant and Certificate



Programme » de l'Emetteur en vigueur à la Date d'Emission. Le Prospectus de Base actuellement en vigueur, daté du 3 juin 2013, et ses suppléments (ensemble le « Prospectus de Base »), dont une copie pourra être obtenue sur simple demande auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC, sera remplacé dans le cadre de sa mise à jour annuelle, aux alentours du 3 juin 2014 et les Certificats décrits ici seront émis conformément au programme mis à jour sous un prospectus de base révisé (le « Prospectus de Base Révisé »).

Nous sommes, à ce jour, dans l'impossibilité de fournir une copie du Prospectus de Base Révisé dans la mesure où il sera seulement publié après approbation du régulateur, aux alentours du 3 juin 2014. Les émissions qui auront été traitées avant l'approbation et la publication du Prospectus de Base Révisé seront, néanmoins, juridiquement valables. »

Format

Au Porteur/Dématérialisé

Codes

- ISIN: FR0011927201
- Common: 107109293

Ric Reuters de la Structure FR0011927201=BNPP

Dépositaire Commun

BNP Paribas Securities Services S.C.A.

Marché Secondaire

Les indications du prix journalier seront publiées sur Bloomberg, Reuters et Telekurs.

Dans les conditions normales de marché, BNP Paribas Arbitrage assurera une liquidité quotidienne des Certificats avec un spread bid-offer de 1% maximum.

Toute indication de prix sera fonction de facteurs affectant ou pouvant affecter la valeur des Certificats tels que, notamment, le temps restant à courir jusqu'à la Date de Maturité, le risque de crédit de l'Emetteur, la performance et la volatilité de l'actif sous-jacent, les taux d'intérêt, les taux de change, les spreads de crédit et tous coûts incidents.

S'agissant des transactions sur le marché secondaire, il est important de noter que les prix (à l'achat et à la vente communiqués aux porteurs à partir du 4ème Jour Ouvré (tel que défini par la Chambre de compensation concernée) qui précède une quelconque date à laquelle l'Emetteur est tenu d'effectuer un paiement (par exemple une date de paiement de coupon) ne tiennent pas compte du montant de ce paiement à intervenir (le « Montant »).

Néanmoins, ledit Montant sera bien versé aux investisseurs qui détiennent encore les Certificats à la date d'enregistrement telle que définie par la Chambre de Compensation.

Les Titres seront valorisés le 15 de chaque mois (ou le Jour Ouvré suivant si le 15 n'est pas un Jour Ouvré) et le dernier Jour Ouvré de chaque mois par Pricing Partner organisme indépendant du Groupe BNP Paribas

Règlement – Livraison

Livraison contre paiement

BNP Paribas réglera sur le compte Euroclear France

Le règlement se fera en Nominal

Commissions

Des commissions ont été payées au titre de cette transaction. Elles couvrent des frais commissions de distribution et/ou de structuration et sont d'un montant maximum :

(i) une Commission Up Front, toutes taxes comprises, égale à 0.50%, calculée sur le montant nominal des Certificats que l'Assureur a mis à l'actif de contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte pendant la période de souscription, diminué du nombre de Certificats rachetées par BNP Paribas Arbitrage à la demande de l'Assureur intervenu pendant cette même période ;

(ii) une Commission annuelle de 1% (un pour cent), toutes taxes comprises, sur le montant correspondant à l'Encours Moyen de l'Emprunt sur le trimestre écoulé et versée annuellement, sur une base exact/365;

Où :

L'« **Encours Moyen de l'Emprunt** » désigne la moyenne quotidienne X (nombre exact de jours dans le trimestre/365).

La « **Moyenne Quotidienne** » désigne le nombre de Certificats x la valorisation telle que déterminée chaque jour par BNP Paribas Arbitrage.

En cas de discordance entre ces Termes et Conditions Indicatifs et l'Avenant de Rémunération, les dispositions de l'Avenant de Rémunération prévalent.



Restrictions de Vente

Se reporter à la partie Selling Restrictions du Prospectus de Base

Information Importante

Cette traduction française est destinée aux lecteurs français. Cependant, seules les Conditions Définitives (« Final Terms ») en anglais ont une valeur légale. Aussi, ce document qui présente les principales caractéristiques des Certificats, vous est communiqué pour information uniquement.

Responsabilité des Investisseurs

BNP Paribas attire votre attention sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Certificats décrits aux présentes, ne peut en aucun cas avoir lieu par voie d'offre au public dans un quelconque pays. En effet, l'Emetteur des Certificats, n'a entrepris aucune action en ce sens ; ainsi, en application des dispositions, notamment de l'article 3, de la Directive Prospectus, et des mesures de transpositions prises dans chacun des Etats de l'Espace Economique Européen, la souscription, le placement, la revente des Titres ne pourra se faire que dans le cadre d'une exemption à l'offre au public. Etant donné que vous ne serez pas le seul souscripteur des Certificats, l'exception à l'offre au public relative au cercle restreint d'investisseurs ne pourra pas être utilisée.

Restrictions de Vente

Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act") ou en vertu des lois relatives aux valeurs mobilières de l'un quelconque des Etats américains. Aussi, au regard de la législation américaine, les titres ne peuvent être offerts, vendus ou remis aux Etats-Unis, ou à un ressortissant des Etats-Unis ("U.S. Persons" tel que défini dans la Regulation S prise en application du Securities Act et du U.S. Internal Revenue Code), ou pour le compte ou au bénéfice d'un ressortissant des Etats-Unis. Les titres ne peuvent être offerts, vendus, cédés ou livrés qu'en conformité avec l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Les informations contenues aux présentes vous sont communiquées de façon confidentielle. Elles ne doivent en aucun cas faire l'objet de reproduction, copies, distribution ou divulgation à des tiers autres que vos conseillers agissant dans le cadre de leur activité professionnelle ou dans les conditions prévues par la loi, sans le consentement préalable et écrit de BNP Paribas.

Analyse des risques

Il existe un risque de perte partielle voire totale du capital initialement investi. En conséquence, un investissement dans les Certificats présente un caractère très spéculatif, impliquant un haut niveau de risque ; il ne saurait donc être envisagé que par des personnes pouvant se permettre de perdre l'intégralité du capital investi.

Toute opération sur instrument financier peut impliquer des risques liés notamment à la variation des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières ou des indices.

Au regard de ces risques, les clients de BNP Paribas doivent avoir la connaissance requise et l'expérience nécessaire pour évaluer les caractéristiques et les risques associés à chaque transaction envisagée. BNP Paribas pourra fournir sur demande raisonnable du client des informations supplémentaires, afin de lui permettre de mieux appréhender les risques et les caractéristiques de la transaction.

En conséquence, lorsque le client conclura la transaction envisagée, il sera réputé en avoir compris et accepté les termes et conditions, ainsi que les risques qui y sont associés.

Le client sera considéré comme (i) agissant pour son compte propre, (ii) ayant pris sa décision d'investissement en toute indépendance.

Il appartient à tout client de procéder à une étude et une évaluation des risques, des avantages et inconvénients de la transaction, y compris de ses aspects juridiques, fiscaux et comptables. Comme précédemment indiqué, BNP Paribas peut fournir, sur demande écrite du client, des informations complémentaires sur la transaction mais n'assume aucune obligation de conseil à son égard, notamment pour ce qui a trait à l'opportunité de cette opération ou à son adéquation avec ses besoins ou contraintes propres.

Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations contenues, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle. Les sociétés du Groupe BNP Paribas ou l'un quelconque de ses dirigeants ou de ses salariés ne sauraient être tenus responsables de tout préjudice direct ou indirect résultant d'une quelconque utilisation de ce document.

Les termes de cet avertissement ne peuvent pas faire l'objet de modification, sauf par écrit.

Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation ou une offre de souscrire, acheter ou vendre des valeurs mobilières ou instruments financiers, ou de conclure une quelconque opération.

Bien que considérant l'information contenue aux présentes comme fiable, BNP Paribas décline toute responsabilité quant à la pertinence, l'exactitude ou l'exhaustivité d'une telle information.

L'Emetteur se réserve le droit de ne pas émettre les Certificats décrits aux présentes, de manière discrétionnaire.

Ces termes et conditions indicatifs doivent être lus conjointement avec la documentation afférente aux Certificats qui en détaille l'ensemble des caractéristiques, ladite documentation étant composée des Conditions Définitives (Final Terms) relatives aux Certificats et du Prospectus de Base relatif au « Note, Warrant and Certificate Programme » de l'Emetteur en date du 3 juin 2013 ; BNP Paribas invite chaque investisseur à lire attentivement la rubrique Facteurs de Risques du Prospectus de Base.

En cas d'incohérence entre ces termes et conditions indicatifs et les Conditions Définitives (Final Terms) des Certificats, les Conditions Définitives prévaudront.